

POLE SPORT
Service COMPETITION
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris, le 22 juillet 2024

**ASA CIRCUIT ALBI
CIRCUIT D'ALBI
81990 LE SEQUESTRE**

M. Le Président

OBJET : Coupe de France des Circuits Albi - PEA
DATES : 30, 31 août et 1^{er} septembre 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

lundi 22 juillet 2024

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

521

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents,

l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées

^[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).





COUPE DE FRANCE DES CIRCUITS 30/31 AOÛT & 1^{er} SEPTEMBRE 2024

RÈGLEMENT PARTICULIER (V.16/07/24)

L'Association Sportive Automobile du Circuit d'Albi.....
Nom de l'épreuve : **Coupe de France des Circuits**.....
Circuit : **Albi-Le Séquestre**.....
Date de l'épreuve : **30/31 août & 1^{er} septembre 2024** nombre de jours : **3**
Niveau de l'Épreuve : **Régional PEA (Participation Étrangère Autorisée)**
Permis d'organisation n° délivré le

Ce meeting compte pour la Coupe de France des Circuits, pour le Championnat de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées Coefficient 2 et le Challenge des Commissaires de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées.

Ce meeting est inscrit au calendrier FFSA en tant qu'épreuve **Régionale** ainsi qu'au calendrier de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées.

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :

Mme ROBILLARD Nadège licence n°6373 / 0901

Membres :

M. LABEYRIE Jean-Claude licence n°1996 / 1009

M. BESOLI Josep licence n°001/ AND

Directeur de l'épreuve :

M. CHARPENTIER Yann licence n°169686 / 1446

Directeurs de Course :

M. DORADOUX Joël licence n°1383 / 1117

M. GALARD Bernard licence n°4608 / 0901

M. GUEGUEN Christian licence n°9258 / 0417

M. HULOT René Jean licence n°7706 / 1003

M. LUCAS Gilbert licence n°12948 / 1003

Directeur de Course Adjoint :

M. PAINVIN Dominique licence n°7706 / 1003

Commissaire Technique délégué Coupe de France :

M. BUREAU Jean-Raphaël licence n°15302 / 0914

Commissaires Techniques :

M. IMBERT Jean-François licence n°170395 / 0914

M. FARNIERE Alain licence n°64948 / 0901

M. SANGLA Bernard licence n°8230 / 0901
M. PINHO Aurélien licence n°259271 / 0915
M. CERDAN Marcel licence n°19463 / 0815

Commissaire Technique Stagiaire :

M. ROQUES Vincent licence n°364138 / 0901

Responsable des commissaires :

M. CANIVENQ Julian licence n°188870 / 0901

Commissaire délégué à la sécurité :

M. NOWAKOWSKI Eric licence n°150187 / 0901

Secrétaire de meeting :

M. GAUBERT Olivier licence n°7238 / 0901

Médecin Chef :

M. BRISSAT Jacques licence n°160417 / 0901

Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents :

M. MECHOUK Yacine licence n°220965 / 0901

Pilote du Safety car :

M. CASTAGNE Bernard licence n°7235 / 0901

Chronométrage :

Responsable : M. LARET Mickaël licence n°125482 / 0907

1.2P. HORAIRES (PAR CATÉGORIE) EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU RÈGLEMENT STANDARD

Horaires détaillés en annexe.

1.3P. VÉRIFICATIONS (PAR CATÉGORIE)

Vérifications administratives le 30 août 2024 de 13h30 à 18h30 et le 31 août 2024 de 08h00 à 10h00.

Vérifications techniques le 30 août 2024 de 14h00 à 19h00 et le 31 août 2024 de 08h30 à 10h30

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATÉGORIE)

Les engagements seront reçus **jusqu'au 26 août 2024** à l'adresse suivante :

ASA CIRCUIT D'ALBI – Circuit d'Albi – 81990 LE SÉQUESTRE

Montant des frais de participation : **350 € ou 220 € par pilote en cas de double monte**

Si à la date du 26 août, le nombre d'inscriptions dans le groupe est inférieur à 20, l'organisateur se réserve le droit de modifier la composition des groupes admis dans chaque course selon les termes du règlement de la Coupe de France des Circuits

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

BERLINES _ SPORTS PROTOTYPES & SPORTS-CARS _ MONOPLACES _ TWIN'CUP _ HTCC

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (par catégorie) : **Aucune**

Publicité facultative (par catégorie) : **Aucune**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit d'Albi-Le Séquestre bénéficie d'une licence de parcours n°007 valable jusqu'au 6 octobre 2027

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 3551 mètres

Pôle : Départ arrêté Gauche

Départ lancé Droite

Nombre de voitures admis :

Berlines : essais 53 course 44

Sports biplaces / Monoplaces : .. essais 42 course 35

Twin'Cup : essais 60 course 50

Panneau officiel d'affichage : **Au pied du pôle sportif**

Salle de briefing : **Loge 5**

Parc fermé : **Contrôle technique**

ARTICLE 10P. PRIX

La distribution des prix aura lieu à l'issue de chaque course aux **3 premiers de chaque Groupe**.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PRÉVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **8 + voie des stands**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : **2 extincteurs portatifs dotés chacun d'un potentiel d'extinction au moins égal à celui d'un extincteur portatif à BCF de 10 kg**

Nombre minimum de commissaires par poste : 2 (le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif)

11.2P. MÉDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Ambulances : mise en place de 3 ambulances

Une ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs : Hôpital à 5 minutes (4 km)

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : **NON**

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique : **même organisateur**

Horaires détaillés de l'épreuve.

HORAIRES PREVISIONNELS

(Version V2 – 16/07/24)

Samedi 31 août 2024

BRIEFING	10:00 Twin'Cup 10:30 Sports Prototypes & Sports Cars 11:00 Berlines Gpe N & GT	11:30 Monoplaces 12:00 HTCC 14:00 Berlines Gpe A		
DEBUT	FIN	Intervalle		DUREE
08:30	08:50		Twin'Cup	Essais Privés 00:20 20'
08:55	09:25	00:05	Sports Prototypes & Sports Cars	Essais Privés 00:30 30'
09:30	10:00	00:05	Berlines Gpe N & GT	Essais Privés 00:30 30'
10:05	10:35	00:05	Monoplaces	Essais Privés 00:30 30'
10:40	11:00	00:05	HTCC	Essais Privés 00:20 20'
11:10	11:40	00:10	Berlines Gpe A	Essais Privés 00:30 30'
11:45	12:05	00:05	Twin'Cup Sprint Long	E. Qualificatifs 00:20 20'
PAUSE				
13:30	13:50	01:25	Sports Prototypes & Sports Cars	Essais Qualificatifs 00:20 20'
14:00	14:35	00:10	Twin'Cup Sprint Pilote A & B	Essais Qualificatifs 00:35 15'+5'+15'
14:45	15:05	00:10	Monoplaces (Classement impair Coupe)	Essais Qualificatifs A 00:20 20'
15:15	15:35	00:10	Monoplaces (Classement pair Coupe)	Essais Qualificatifs B 00:20 20'
15:45	15:35	00:10	Berlines Gpe N & GT	Essais Qualificatifs 00:20 20'
15:45	16:05	00:10	Twin 'Cup	Course 1 / Pilote A 00:20 20'
16:15	16:35	00:10	HTCC	Essais Qualificatifs 00:20 20'
16:45	17:05	00:10	Berlines Gpe A	Essais Qualificatifs 00:20 20'
17:15	17:40	00:10	Sports Prototypes & Sports Cars	Course 1 00:25 20' + 1 tour
17:50	18:35	00:10	Twin'Cup Sprint Long	Course 00:45 45'

Dimanche 1^{er} septembre 2024

08:30	09:00		Berlines Gpe N & GT	Course 1 00:30 25' + 1 tour
09:10	09:30	00:10	Twin 'Cup	Course 1 / Pilote B 00:20 20'
09:45	10:10	00:15	Monoplaces « Coupe de France »	Course 1 A 00:25 20' + 1 tour
10:20	10:50	00:10	HTCC	Course 1 00:30 25' + 1 tour
11:05	11:30	00:15	Monoplaces « Challenger »	Course 1 B 00:25 20' + 1 tour
11:40	12:10	00:10	Berlines Gpe A	Course 1 00:30 25' + 1 tour
12:20	12:40	00:10	Twin 'Cup	Course 2 / Pilote A 00:20 20'
PAUSE				
13:40	14:10	01:00	Berlines Gpe N & GT	Course 2 00:30 25' + 1 tour
14:25	14:50	00:15	Monoplaces « Coupe de France »	Course 2 A 00:25 20' + 1 Tour
15:05	15:30	00:15	Sports Prototypes & Sports Cars	Course 2 00:25 20' + 1 tour
15:45	16:10	00:15	Monoplaces « Challenger »	Course 2 B 00:25 20' + 1 tour
16:25	16:45	00:15	Twin'Cup	Course 2 / Pilote B 00:20 20'
17:00	17:30	00:15	Berlines Gpe A	Course 2 00:30 25' + 1 tour
17:45	18:15	00:15	HTCC	Course 2 00:30 25' + 1 tour